



DEC100010INC

Décision portant nomination de Mme Maryline GUILLOUX-VIRY en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Maryline GUILLOUX-VIRY, Professeur des universités, est nommée chargée de mission « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés » auprès du président pour l'institut de chimie, du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011.

Pour l'exercice de cette mission, Maryline GUILLOUX-VIRY demeure affectée à l'UMR6226 – Sciences chimiques de Rennes.

Art. 2 – Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011, Madame Maryline GUILLOUX-VIRY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre National de la Recherche Scientifique et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 29/06/2010


Alain FUCHS